

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN NUELLES

DU LUNDI 1er MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Nuelles, sous la présidence de M. Noël ANCIAN Maire.

Présents : M. ANCIAN Noël, Mme BAHIER Laure, Mme CHAVEROT Béatrice, Mme DENIS Estèle, M. DUPONCHEL Eric, Mme LEBOURDAIS Jeannie, Mme MARCAUD Catherine, Mme MARION Geneviève, MEYGRET Claire. M PEILLON Gérard, M. PERACHE Florent, M. POUILLY Marc, M. TARRIDE Serge, M. THIBAUD Philippe, Mme VIRIEU Coralie, Mme

Absents excusés: M. PIN Mathieu, Mme PUBLIE Martine (pouvoir à Mme VIRIEU Coralie), M. SENTY Franck (pouvoir à Mme LEBOURDAIS Jeannie),

Secrétaire de séance : Florent PERACHE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison du confinement, la participation du public est interdite. De ce fait, le Conseil Municipal sera retransmis en direct sur youtube (en audio uniquement).

Il rappelle que le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché dans les 8 jours qui suivent à la mairie principale et la mairie annexe. Après avoir été validé par le Conseil Municipal lors de la séance suivante, il est alors diffusé sur le site internet de la mairie.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 février 2021 à l'unanimité.

### **1/ Applications de l'article L2122-22 - Décisions du Maire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'en vertu de l'Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 69208 20021 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, il a pris les décisions suivantes :

- Signature entre la commune et le SIEVA d'un devis concernant la création de branchements d'eau potable pour un montant de 1679.34 €.
- Signature entre la commune et les Artisans du Store d'un devis concernant le remplacement de volets roulants à l'école du Colombier pour un montant de 8037,60 € TTC.
- Signature entre la commune et l'entreprise Bordelet Travaux Publics, d'un devis pour le remplacement de la clôture du dépôt communal pour un montant de 6090 € TTC.
- Signature de l'acte de legs de la maison BORA située Route de Châtillon le jeudi 25 février 2021. Lancement du groupe de réflexion maison BORA, les élus doivent dire s'ils souhaitent y participer.

## **2/ Attribution de marché à procédure adaptée: construction d'une salle voûtée aux Carrières de Glay**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation pour la construction d'une salle voûtée aux Carrières de Glay. Le marché de travaux pour la construction de la salle voûtée a été publié le 11 janvier 2021. Les candidatures étaient attendues pour le 16 février 2021. Suite à la consultation effectuée, la Commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars 2021 en présence de Monsieur Bruno SAINT GERMAIN, Architecte, qui était chargé du dépouillement des offres. Le rapport de l'analyse des offres a été présenté en Commission d'Appel d'Offres pour avis (Noël Ancian, Catherine Marcaud, Marc Pouilly et Xavier Ruédin, suppléant représentant Martine Publié), puis soumis à la décision du Conseil Municipal.

Le marché était divisé en 5 lots :

- Lot 1 : Terrassements VRD
- Lot 2 : Maçonnerie traditionnelle en pierre et béton armé
- Lot 3 : Revêtement de sol en pierres
- Lot 4 : Menuiseries
- Lot 5 : Electricité

Nous avons reçu 26 offres dans les délais requis :

6 entreprises ont candidaté pour le lot 1, 8 entreprises pour le lot 2, 7 entreprises pour le lot 3, 1 entreprise pour le lot 4 et 4 entreprises pour le lot 5.

### - Lot 1 : Terrassements VRD

- Une grande variété de proposition en matière de prix : 6 entreprises, de 12 505 € à 30 324€ (avec une estimation du lot par l'architecte à 11 350€).
  - 2 entreprises ont reçu les meilleures notes sur les différents critères : la première qui a prévalu sur le volet technique, tout en étant le moins disant, la deuxième présentant une moins bonne analyse des contraintes locales.
  - Les autres offres ont reçu de moins bonnes évaluations.
- C'est l'entreprise CROUZET SAS la mieux notée pour ce lot, avec une bonne connaissance du site et un mémoire « parfaitement adapté au projet » d'après l'architecte.
- Question de Claire Meygret : Qu'est ce qui était demandé sur le critère environnemental ?
  - Type de matériaux ;
  - Stockage des matériaux et engins ;
  - Parcours (ex. : trajet Nord réduisant les impacts possibles sur la flore) ;
  - Evacuation des déchets (mise en décharge contrôlée le cas échéant, tri, recyclage...) ;
  - Planning de mars à juin-juillet, avec des périodes interdites en été ;
  - Espace occupé :
    - Sur la plateforme en terre (barrée et interdite au public), avec une base de vie sur une prairie sans espèce sensible.
    - Une partie du site sera inaccessible au public (espace à proximité du front de taille, utilisé pour le rangement/stockage des outils). Le reste du site restera accessible au public.

N.B. : le CDC a été validé par le comité de pilotage de l'ENS.

### - Lot 2 : Maçonnerie traditionnelle en pierre et béton armé

- Estimation de l'architecte à 152 000€ pour ce lot, avec 8 offres reçues entre 95 000€ et 370 000€.
    - La pré-analyse a permis d'identifier une offre avec un critère de prix anormalement bas (très nettement en dessous de l'évaluation). Ces soupçons d'erreur ont été confirmés par l'entreprise, qui a demandé le retrait de son offre.
    - 3 offres intéressantes et proches, entre 150 k€ et 170 k€, avec une analyse technique correcte (notamment en ce qui concerne la fabrication de la voûte en pierres debout, l'étanchéité horizontale, l'origine des pierres, le planning...)
    - 4 autres moins bien positionnées.
  - Sur l'origine des pierres :
    - 1 entreprise proposant d'utiliser prioritairement des pierres de la carrière dans les déblais/chirat, ou des pierres dorées proches de Glay (nécessitant un triage)
    - 2 autres proposant d'utiliser des pierres de Theizé, à débiter, ou de Pollionnay
    - Le souhait de la municipalité était de privilégier l'emploi de pierres locales ; ce qui a conduit à moduler à la marge les notations des entreprises.
  - La proposition la moins disante est aussi la mieux disante : le choix proposé est la société GUILLIN maçonnerie & patrimoine, à valider par le conseil.
  - Marc Pouilly indique que les 3 entreprises les mieux évaluées sauront faire le travail et ont démontré beaucoup de motivation.
- Lot 3 : Revêtement de sol en pierres et béton armé
- Estimation du lot par l'architecte à 12 300€
  - Offres reçues positionnées entre 14 927€ et 43 940€
  - L'une des entreprises a paru plus faible sur l'organisation du chantier et la méthodologie.
  - Le deuxième moins disant (prix) a de bien meilleures notes techniques, surtout en méthodologie. Elle utilise une pierre issue de la carrière Molina de Theizé.
  - Il est donc proposé de retenir le mieux disant, qui est le second moins disant : COQUAZ BEAL, société de Sainte Consorce (prix de 15 453€).
- Lot 4 : Menuiseries
- Une seule entreprise a postulé, et le prix proposé se situe nettement au-dessus de l'estimation de l'architecte (31 650€), avec un mémoire montrant une appropriation limitée du projet, tant sur le plan décoratif que structurel.
  - Il est proposé de déclarer ce lot infructueux, et de le réouvrir à la concurrence pour que d'autres entreprises candidatent.
- Lot 5 : Electricité
- Estimation du lot à 14 800€.
  - 4 offres reçues situées entre 14 400€ et 23 000€ :
    - 2 offres moins disantes très serrées en prix, avec un écart sur le plan technique.
    - Les autres sont plus éloignées
  - Le mémoire de l'entreprise moins disante est plus précis et plus qualifié, avec une suggestion technique intéressante. Il est proposé de retenir l'entreprise DUBOST RECORBET, de Sain Bel.

Question Claire MEYGRET : « Où en sommes-nous au niveau des subventions »

Réponse de Noël ANCIAN : le planning est très serré avec les bailleurs de fonds (Département, Région) et le lancement opérationnel :

- Département :
  - Subvention déjà versée de 100 000€.
  - Besoin de réaliser dans un certain délai (PLU, mémoire technique, COVID...).
  - Moratoire de 6 mois à tous les projets, repoussant la date butoir au 30 juin 2021. En tenant compte des contraintes techniques et environnementales, il semble néanmoins impossible de finaliser les travaux d'ici à juin 2021.
- Région :
  - Subvention de complément, pour un reste à charge de 20% à la commune (en lien avec le projet du GeoPark)
  - Agenda encombré (COVID, aides à des secteurs d'activités, contrats de relance, aide à la transition écologique...) qui décale le passage des dossiers. Pas de retour.
  - Besoin d'attendre la décision de la Région, qui crée le risque de perdre la subvention du Département à cause des délais.
  - Si aucune subvention n'est accordée, le projet serait abandonné (reste à charge à la commune trop important).

La commune va donc intervenir auprès du Département pour obtenir un décalage de la date d'exécution et auprès de la Région pour obtenir au plus vite la confirmation de sa subvention.

- D'autres aides seront recherchées sur le volet Scénographie.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à 18 voix pour :

- Approuve le choix de la Commission d'Appel d'offres en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 pour l'attribution des marchés aux entreprises précitées.
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

### **3/ Convention avec le SIVU de la Pray pour le versement d'une participation à des travaux de voirie**

- Marc POUILLY rappelle que l'extension du réseau d'assainissement collectif du hameau des Carrières a été réalisée au cours de l'année 2020 par le SIVU de la Pray.
- Ce chantier a permis au total le raccordement de 19 habitations, soit l'intégralité du hameau. La commune a ainsi pu proposer de mutualiser la réfection des voiries avec le chantier d'assainissement (pour éviter les frais d'installation de chantier) et en participant financièrement aux travaux supplémentaires de voirie.
- Le montant total de la participation est fixé à 32 000 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à 18 voix pour :

- Accepte le versement de 32 000 € HT au SIVU de la Pray ;
- Précise que cette subvention sera imputée au compte 204 « subventions d'équipement versées » sur le budget 2021.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIVU de la Pray.

En réponse à une question, Marc POUILLY précise que la prochaine évolution des réseaux d'assainissement sur la commune est prévue au hameau des places du Lac, près de l'autoroute, en lien avec un futur agrandissement de la ZA

Pour le hameau du Cher, les travaux sont jugés trop importants et techniquement complexes pour le service assainissement.

Autre remarque: dans certains cas, il peut être intéressant d'envisager une mini station d'épuration, ex. : quand plusieurs fosses septiques arrivent en fin de vie.

#### **4/ Acquisition de terrains**

Dans le cadre de la régularisation des parcelles d'alignement au droit des propriétés, la commune souhaite se porter acquéreur de plusieurs parcelles de terrain inférieures à 50 m<sup>2</sup>, après accord des propriétaires pour la cession :

- Chemin du Bouchat : 40 m<sup>2</sup> au tarif de 5 € le m<sup>2</sup>
- Chemin du Mont : 46 m<sup>2</sup> au tarif de 5 € le m<sup>2</sup>
- Allée des Seigneurs : 14 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique.
  
- N.B. : Marc POUILLY indique qu'à l'avenir, nous veillerons à passer en acte administratif pour fluidifier ce type de régularisation.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 18 voix pour :

- Approuve l'acquisition des parcelles citées ci-dessus,
- Dit que la commune prendra en charge les frais afférents à ce dossier et que les crédits alloués sont prévus au budget, chapitre 21.

#### **Questions diverses :**

Noël ANCIAN

- Conseil privé du 22 mars : 3 volets (19h) :
  - Compétence mobilité avec un exposé de Mme Virginie Chaverot (maire adjointe à Lentilly, VP CCPA)
  - Préparation du budget
  - Evolution de la place de l'Alambic
  
- Conseil 29 mars, vote du budget
- Constituer et démarrer et le groupe de travail sur la maison Bora
- Transfert limité des pouvoirs de police au président de la CCPA, entériné conformément à nos vœux
- Rappel du droit aux formations des élus (AMF, CDG)

Béatrice CHAVEROT :

- Repas des aînés annulé : réunion CCAS la semaine prochaine. Nous envisageons une autre action le week-end du 27 et 28 mars (nous aurons besoin de tous les élus pour aider, merci)
- Trait d'union distribué en mars.
- Refonte du site internet : cahier des charges en cours de réalisation

- Ecoles : projet Ecoles 2021 planning de travail
  - 4 groupes de travail vont être mis en place progressivement. La vocation principale de ces groupes de travail est d'aider les enseignants à la mise en place de cette nouvelle organisation et de **donner le meilleur cadre possible à l'École communale de Saint Germain Nuelles**. Tous les parents ont reçu cette proposition de planning et peuvent s'inscrire pour y participer.
  - Les groupes de travail proposés sont les suivants :
  - **Horaires des écoles et des navettes** (mais aussi points de dépose, sécurité, signalétique, etc.). La première réunion de ce groupe se déroulera le vendredi 5 mars à 19 h 30. Parents et enseignants (réunion finalement reportée au 12 mars).
  - **Aménagements des 2 sites spécialisés** (parking, jeux, verdure, etc...) et réfléchir à un nom pour chacun des 2 sites. La première réunion de ce groupe aura lieu le mardi 4 mai à 19 h 30. Parents et enseignants.
  - **Cheminement entre les 2 bourgs** (aménagements divers, signalétique, un nom, etc.) La première réunion de ce groupe se déroulera le mardi 18 mai à 19 h 30.
  - **L'accueil les premiers jours de la rentrée de septembre 2021**. La première réunion de ce groupe aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> juin à 19 h 30. Parents, associations de parents d'élèves et enseignants.
  - Pour participer s'inscrire auprès de : [beatrice.chaverot@mairie-sgn.fr](mailto:beatrice.chaverot@mairie-sgn.fr)
  - Le lieu des réunions sera communiqué à chaque participant.
  - Les groupes seront également ouverts aux autres élus qui pourraient intervenir sur des sujets particuliers (voirie, urbanisme, etc).

Marc POUILLY :

- Chantier de la Cabassy : le chantier avance (malgré quelques inondations). Gaz, télécoms. Planning respecté, bonne entente entre les 2 chantiers (privé et communal), calé en temps. Installation de tubes de récupération d'eau fluviale. La glaise sera stockée pour créer une mare au sein de l'ENS (étanchéité naturelle).
- Bâtiments abandonnés de la Cabassy. Problème sur la charpente (bâchage de la toiture). Danger imminent pour le public, besoin de qualifier ce danger. Médiation déjà tentée il y a 4 ans. Dialogue renoué avec les indivisaires. Présenter des solutions de valorisation de leur patrimoine.
- Salle des Carrières : groupe de travail (avec les associations naturalistes, l'association des Carrières de Glay...) sur la muséographie/scénographie (exposition, multimédia, aménagement son et lumière, ambiance sonore et auditive).

Geneviève MARION :

- Manifestations annulées les unes après les autres.
- Reprise des sports en extérieur.
- Terrain de tennis réparé il y a 4 ans : revêtement en résine qui n'absorbe plus l'eau. La société qui a réparé ces tennis et la FFT ont fait le même constat, la garantie décennale ne fonctionnera pas (<6mm d'eau reste dans la norme).

- Le marché de la poule n'aura pas lieu. Pour rappel, les propriétaires de volatiles doivent les déclarer.

Catherine MARCAUD :

- Changement des panneaux d'affichage extérieurs de la Mairie.

Jeannie LEBOURDAIS :

- Spectacle mardi 30 mars (contes et légendes de la guerre de Troie) : 2 séances au Colombier (133 puis 144 élèves). Besoin de bénévoles lundi 29 mars après-midi pour l'installation, et besoin d'adultes pour l'accompagnement des élèves.
- Proposition d'installation d'un panneau « règles du jeu » aux Carrières.
- Nettoyage pédagogique le 13 mars.

Laure BAHIER

- Nettoyage de la commune : 13 mars encart, affiches dans les cahiers des enfants. Idem attention au respect des gestes barrières. Prêt de pinces pour ramasser des déchets, notamment les masques. RDV à 9 h devant le local technique, Place de l'Alambic.

Eric DUPONCHEL :

- Rencontre avec le coordinateur jeunesse pour discuter de l'organisation de chantiers jeunes.

Serge TARRIDE :

- 12 février, réunion SIEVA (21 personnes)
- Budget à l'équilibre
- Poteaux d'incendie, durée de vie de 40 ans, déjà 30 ans. Anticiper les achats de poteaux (650 € HT)
- Prévoir d'en remplacer 4-5 par an, anticiper pour pouvoir négocier des prix.
- Voir avec les pompiers le positionnement/maillage des poteaux
- Nouvelles bornes garantie 50 ans

Philippe THIBAUD :

- Réunion sport CCPA : question de la dynamique du projet des tennis couverts au niveau communautaire. Réponse de Noël ANCIAN : les 4 communes concernées sont prêtes. L'objectif est d'aller vers une décision du conseil communautaire.

Fin de la réunion : 21 h 30  
Fait à Saint Germain Nuelles,  
Le 11 mars 2021



